

M.A.M/231192
REPUBLIQUE DU CONGO

MINISTERE DE LA FONCTION PUBLIQUE
ET DES REFORMES ADMINISTRATIVES

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION
PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DES CARRIERES
ADMINISTRATIVES

93-291 DU 19 JUIN 1993
LECRET N° /MFPRA/DGFP/DGCA/SAV
Portant promotion de ~~Benjamin~~
BOUNKOULOU (Benjamin) Ministre Plé-
nipotentiaire des Affaires Etran-
gères

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE
CHEF DE L'ETAT,

(/I S A S :

(/u la Constitution du 15 Mars 1992;

(/u la loi n° 021/89 du 14 Novembre 1989 portant Réfonte du Statut Gé-
néral de la Fonction Publique ;

DGFP/DGCA

(/u le Decret n° 61/143 du 27 Juin 1961 portant statut commun du Per-
sonnel Diplomatique et Consulaire ;

(/u le Decret n° 62/130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémuné-
rations des Fonctionnaires ;

(/u le Decret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination et à
à la révocation des Fonctionnaires des cadres de la Catégorie A, Hiérarchie I ;

(/u le Decret n° 65/170/FP.BE du 25 Juin 1965 réglementant l'avance-
ment des Fonctionnaires ;

(/u le Decret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les
dispositions du Decret n° 62/196 du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements in-
diciaires des Fonctionnaires ;

D.G.C.

(/u le Decret 92/975 du 1^{er} Décembre 1992 portant nomination du pre-
mier Ministre, Chef du Gouvernement ;

(/u le Decret n° 92/978 du 25 Décembre 1992 portant nomination des Mem-
bres du Gouvernement ;

(/u le Decret n° 92/979 du 25 Décembre 1992 portant organisation des
intérim des Membres du Gouvernement ;

(/u le Decret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'appro-
bation des Actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situa-
tions administratives ;

D.G.C.F.

(/u le Decret n° 90/226 du 4 Novembre 1990 portant déblocage des effets
financiers, des avancements et des révisions des situations administratives ;

(/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la sol-
de des Fonctionnaires ;

(/u le Decret n° 85/1165 du 8 Octobre 1985 portant promotion des Con-
seillers des Affaires Etrangères au Grade de Ministres Plénipotentiaires de
3ème Classe ;

LECRETE :

ARTICLE 1ER : ~~Monsieur~~ BOUNKOULOU (Benjamin) Ministre Plénipotentiaire de 3ème Classe des Affaires Etrangères est promu successivement à la 2ème et la 1ère Classe de son grade comme suit :

2ème classe indice 2400 P/c du 24 Décembre 1986

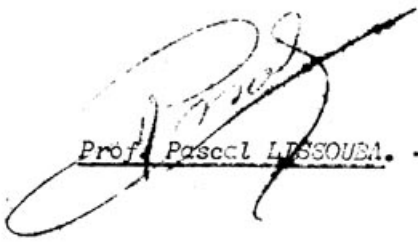
1ère Classe indice 2800 P/c du 24 Décembre 1989

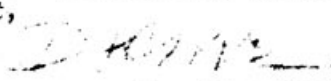
ARTICLE 2 : Le Présent Decret qui prendra effet du point de vue de l'ancienneté pour compter des dates ci-dessus indiquées et de la solde pour compter du 1er Novembre 1990, sera enregistré publié au Journal Officiel de la République du Congo et communiqué partout où besoin sera./-

Fait à Brazzaville, le 19 Juin 1993

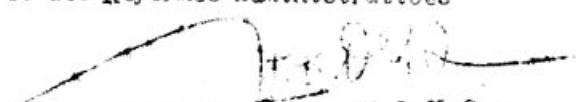
Par le Président de la République
Chef de l'Etat,

Le Premier Ministre, Chef du Gouvernement,


Prof. Pascal LISSOUBA. -


Claude Antoine DA COSTA.-

Le Ministre de la Fonction Publique
et des Réformes Administratives


Jean Prosper KOYO.-

AMPLIATION

PR 1
PM 2
CAB/MAECH ..2
SGAEC 2
DGFP/DGCA . 4
DGB 2
DGCF 2
DALF/DP ... 4
SGG/BC 2
JORC 2
INTERESSE . 2
DOSSIER ... 4
ARCHIVES .. 2

